



HAL
open science

Les données numériques : Un enjeu d'éducation et de citoyenneté

Antonio A. Casilli

► **To cite this version:**

Antonio A. Casilli. Les données numériques : Un enjeu d'éducation et de citoyenneté. 2014. hal-01068525

HAL Id: hal-01068525

<https://hal.science/hal-01068525>

Submitted on 25 Sep 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Antonio A. CASILLI (2014) « Les données numériques : Un enjeu d'éducation et de citoyenneté », *Procès verbal de l'audition devant le CESE (Conseil Economique Social et Environnemental)*, Paris, 10 septembre.

**CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL**

Section de l'Education, de la Culture et de la
Communication

**LES DONNEES NUMERIQUES :
UN ENJEU D'EDUCATION ET DE CITOYENNETE**

ANNEXE

au

PROCES-VERBAL

de la réunion du

MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2014

AUDITION

de

**Monsieur Antonio CASILLI,
Maître de conférences, TELECOM PARISTECH**

M. le Président. Monsieur Antonio Casilli, vous êtes un spécialiste de la sociologie des réseaux. Vous êtes maître de conférences en « humanités numériques » - terme intéressant à commenter !- à Telecom ParisTech. Vous êtes chercheur associé au centre Edgar Morin, à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales que nous connaissons bien, puisque nous avons accueilli un certain nombre de collègues dans cette section qui sont venus nous parler de leurs travaux. Vous avez été également chroniqueur régulier sur France culture, à l'émission La grande table et Place de la toile, lorsqu'elle existait.

M. Casilli. Merci à toutes et à tous de m'auditionner. Je ne m'attarderai pas sur la question des humanités numériques, simplement pour vous dire que c'est un domaine de recherche qui prend en compte les transformations introduites par les technologies de l'information et de la communication, et leur impact sur les sciences économiques et sociales ainsi que sur les sciences humaines. A cause de mon domaine de recherche j'ai donc un regard un peu particulier. Le type d'éclairage que je peux apporter sur la question de la vie privée est en résonance et en complémentarité avec celui d'autres personnalités que vous avez pu auditionner. Toutefois, je cherche à respecter une spécificité qui, d'abord, s'exprime par une certaine attention à la dimension politique et « idéologique » du discours qui entoure actuellement la vie privée.

Cette année, avec mes co-autrices Paola Tubaro et Yasaman Sarabi, nous avons fait paraître en anglais un livre intitulé « *Against the hypothesis of the end of privacy* » dont le titre en français serait « Contre l'hypothèse de la fin de la vie privée ». Quelqu'un a donc formulé cette hypothèse selon laquelle, désormais, la vie privée serait arrivée à sa fin. Elle serait totalement dépassée en tant que valeur, en tant que notion et même en tant que pratique dans la vie quotidienne.

D'entrée, il faut identifier les porteurs de cette hypothèse et de ce discours. Ils sont souvent associés à des grandes entreprises internationales, qui ont un intérêt d'ordre économique consistant à capitaliser et à marchandiser les données personnelles des utilisateurs.

Sans trop vouloir se concentrer sur la cible polémique à laquelle tout le monde pense récemment, aux géants d'Internet - Google, Amazon, Facebook et Apple - il est clair que nous sommes face à des entreprises qui ont une position dominante et qui défendent des valeurs lesquelles, parfois, facilitent l'acceptabilité de leurs propres services de la part des utilisateurs. Pensez au vocabulaire irénique véhiculé par Facebook, cette idée de paix, d'amitié, d'amour, le fait que tout le monde « aime » n'importe quel contenu sur cette plateforme, tout le monde est « amis » avec les autres... il n'y a pas de possibilité d'inimitié. Je ne peux pas déclarer que je suis adversaire de quelqu'un sur Facebook ; ce serait extrêmement amusant, mais le résultat pourrait être catastrophique ! (*Rires*).

De même, d'autres valeurs sont véhiculées par d'autres termes employés constamment. La « personnalisation » des contenus, des messages publicitaires, renvoie à une idée précise de société dans laquelle la personne et en particulier l'individu sont là, isolés face au reste de la société. Il n'y a presque pas d'attention aux groupes sociaux, sauf lorsqu'on les qualifie de communautés Web pour, encore une fois, mieux les cibler d'un point de vue commercial et publicitaire.

À ces terminologies, à ces valeurs, à ces mots s'associe aussi un discours très particulier autour de la vie privée, qui existe depuis une quinzaine d'années. Ce discours consiste à dire que la vie privée est révolue. La première occurrence que j'ai personnellement trouvée est celle d'un PDG de Sun Microsystem, Scott McNealy qui, en 1999, lors du

lancement d'une technologie appelée Jini contre laquelle certains s'étaient insurgés car il ne prenait pas en compte la vie privée des usagers, avait dit : « You have zero privacy anyway. Get over it. » ce qui veut dire : « *Vous n'avez plus de vie privée, il faut tourner la page* ». La vie privée n'était pas respectée délibérément, car elle était quelque chose du passé.

En plus, il y avait l'idée de tourner la page, « *get over it* » est une injonction extrêmement forte, qui nous met d'entrée dans une situation caractérisable comme étant une assignation morale. La moralité est convoquée, dans la mesure où des acteurs sociaux sont en train de dicter une ligne de conduite pour le reste de la société, de dire ce qu'il faut faire avec notre vie, avec notre manière de ressentir ce qui se passe autour de nous. « Tourner la page » semble indiquer qu'il y a une trajectoire d'abord personnelle, qu'il faut entreprendre pour dépasser la notion de la vie privée. De plus, très vite, cette trajectoire personnelle devient aussi une trajectoire collective, dans la mesure où, à partir de la moitié des années 2000 et surtout vers la fin de celles-ci, d'autres personnalités issues du monde de la grande entreprise internationale commencent à affirmer que la fin de la vie privée est un mouvement généralisé de la société toute entière.

Je renvoie évidemment aux propos de Mark Zuckerberg qui, en 2010, avait affirmé - de manière assez polémique, mais il y voyait un point de vérité- que : « *La vie en public est la nouvelle norme sociale* ». Il l'avait déclaré au moment du lancement, non pas de Facebook qui existait depuis longtemps, mais d'une nouvelle fonctionnalité qu'il appelait *Frictionless sharing*, donc « le partage sans obstacle ». Selon lui, cette fin de la vie privée était un mouvement social déjà en marche, que Facebook ne faisait qu'accompagner. La responsabilité de Facebook n'était pas mise en cause.

D'autres - qui ne sont pas des personnes issues du monde de l'entreprise, mais des gourous du Web ou des intellectuels, ou encore des consultants proches de ces grandes entreprises, je pense à Jeff Jarvis, ont même doté Mark Zuckerberg et d'autres du concept de *publitube*. C'est un mot barbare en français, introduit par les traducteurs de Jeff Jarvis qui, dans son livre *Public parts* publié en français sous le titre « Tout nu sur le Web », déclarait que la vie privée avait été remplacée par cette nouvelle notion.

Le fait d'avoir inventé un mot semble indiquer que le phénomène est bien là. En plus, il oblige ces acteurs de l'économie numérique à se situer par rapport à toute l'histoire qui les précède. Je pense, là encore, à l'un des pères d'Internet, le mathématicien Vinton Cerf qui, en sa qualité d'évangéliste en chef de Google... Oui, dans la Silicon Valley, la tendance à la religiosité s'exprime même sur les cartes de visite. On a des « visionnaires » d'entreprise, des « évangélistes » d'entreprises et évidemment des « gourous » ! Rien de surprenant que ce monsieur soit doté d'une qualification de ce type. En 2013, il déclarait que « *la vie privée pourrait bien être une anomalie* ».

Je ne sous-estime pas ces prises de position, car si elles sont extrêmement brèves et un peu provocatrices, elles sont souvent extrêmement chargées, même en termes étymologiques. « Anomalie » renvoie au mot grec « Nomos » qui est la norme. On revient à une idée de normativité extrêmement marquée .

Cette phrase - et bien sûr toute la discussion qui a suivi, toute la polémique qui a sévi dans les médias dans les mois qui ont suivi cette déclaration - semble indiquer que Cerf avait une vision très précise de notre histoire, et que cette histoire se serait déroulée initialement dans un contexte de vie en public . Il avait à l'esprit des communautés rurales préindustrielles dans lesquelles, selon son point de vue, tout le monde aurait su tout sur tout le monde. À un certain moment, il déclarait, la société industrielle moderne, urbaine, bourgeoise aurait imposé la valeur de la vie privée en tant que qualité à défendre, mais que cette vie privée ne serait qu'une parenthèse, une sorte d'exception dans la longue durée de

l'histoire. Au XXI siècle, dans la société connectée, on serait selon Vinton Cerf prêt à revenir en arrière pour retrouver celles qui étaient nos valeurs ancestrales, les valeurs de publicité, de mise en commun.

Une remarque totalement oblique par rapport à mon propos : l'idée même de « révolution numérique » renvoie constamment à un retour en arrière. Paradoxalement, le mot « révolution », a été emprunté de l'astronomie. Ce mot décrit le mouvement d'une planète qui parcourt son orbite et revient à son point de départ. Le terme latin « revolvere » suggère le retour en arrière. Je pense que Vinton Cerf et ceux qui, comme lui, affirment que la vie privée consisterait à revenir en arrière, font écho à cette étymologie.

Si nous regardons comment la notion de vie privée s'est structurée autant dans la philosophie que dans le droit, et bien sûr dans nos représentations et nos pratiques sociales, l'histoire est légèrement différente. Je renvoie aux travaux de Philippe Ariès, Georges Duby, Roger Chartier, de la grande école historique française qui a étudié le passage du Moyen âge à la modernité en le caractérisant comme une transition d'une structure basée sur les loyautés seigneuriales, familiales, des communautés religieuses ou territoriales, à un aménagement social défini par la possibilité même de voir émerger un espace privé. Par « espace privé », il faut entendre la reconnaissance de la valeur des individus face à la loi, à l'État, à l'économie, à la société toute entière. Ces individus, selon Philippe Ariès, commencent même à avoir des emplacements physiques très reconnaissables. On abandonne la grande maison familiale pour privilégier des habitations particulières pour les familles nucléaires.

Évidemment, cela impacte aussi le type de protection légale que l'on accorde aux individus, surtout face à la transformation démocratique du XIX siècle. Un autre grand penseur français, Alexis de Tocqueville, en étudiant la démocratie aux Etats-Unis, avait affirmé dans les années 1830 que la démocratie était porteuse d'un danger, celui de la « tyrannie de la majorité ». Ce nouveau régime pouvait à ses dires s'avérer encore plus oppressant que les théocraties ou les autocraties passées. Car la majorité peut représenter une contrainte tellement forte pour les individus qu'ils n'arriveraient plus à s'exprimer, à avoir des opinions libres dont la démocratie est sensée permettre l'expression.

Pour contourner le risque de la tyrannie de la majorité, deux décennies après, dans les années 1850, le philosophe anglais John Stuart Mill, avait affirmé ce qu'il définissait comme « un principe très simple » : il fallait laisser aux individus la possibilité d'avoir leurs propres opinions, de réaliser leurs propres actions ou de tenir leurs propres propos dans le contexte de leur espace privé, dans la mesure où ces propos, ces actions n'apportaient pas une nuisance à la société toute entière. C'était le principe de non-nuisance qu'il avait avancé dans son traité « De la liberté ».

Nous commençons là à circonscrire un espace précis, clairement délimité. Cet espace doit également être doté d'un ensemble de pouvoirs, de protections légales. C'est donc à la fin du XIXe siècle, dans la jurisprudence anglo-saxonne, que l'on affirme le droit à la vie privée ou « right to privacy », qui est présenté par les deux juristes Louis Brandeis et Samuel Warren comme le droit d'être laissé en paix : « *The right to be let alone* ». Cette définition nous amène à nous poser la question suivante : ce droit à la solitude est-il encore d'actualité dans le contexte de la connectivité généralisée des réseaux sociaux numériques, des plateformes sociales, du Web social, des technologies embarquées et mobiles ?

Au bout de dix ans de Facebook et d'autres médias sociaux, nous pouvons clairement affirmer que personne n'a envie d'être laissé tranquille. Personne n'est sur Internet pour faire l'expérience de la solitude. Et pourtant, tout le monde affirme plus que jamais - et parfois d'une manière douloureuse - le droit à la vie privée. Comment interpréter cette vie privée si elle ne peut pas être réduite à la solitude, à ce « *Right to be left alone* » ?

Nous devons - et c'est mon effort et celui de mes co-auteurs dans notre travail récent - redéfinir la notion même de vie privée et admettre qu'elle a subi une modification. Elle n'est pas morte, mais elle a changé, elle est passée d'un droit à ne pas se faire envahir par des instances étatiques ou par des regards qui peuvent être motivés commercialement, à une négociation entre l'individu et le reste des collectivités dans lesquelles il est inséré. On résume cette transition de la vie privée en tant que pénétration, en tant qu'objet pénétrable par des instances publiques ou commerciales, à une vie privée en tant que négociation.

Comprendre cette négociation et sa nature éminemment collective, c'est le défi face auquel nous nous trouvons aujourd'hui et face auquel se trouvent tous les utilisateurs de technologies de l'information et de la communication. En effet, le discours ambiant renvoie l'utilisateur à sa solitude, à sa dimension individuelle. Si quelque chose se passe avec votre compte Facebook, avec votre email, avec votre carte bleue, c'est votre faute, c'est votre responsabilité qui est constamment sollicitée. Bien sûr, on peut vous accorder deux ou trois protections légales, mais en ligne de principe, il y a une manière de blâmer, de mettre la responsabilité et la faute sur la victime même de ces accidents plus ou moins graves de vie privée mais qui, parfois, peuvent être extrêmement lourds de conséquences, notamment économiques, sans oublier les dimensions personnelles. C'est une tentative de privatiser la vie privée - ce qui, pour moi, est un danger. Une autre manière de la privatiser, au sens propre du terme, serait le fait de reconduire constamment la question des données personnelles à un enjeu de propriété privée. Il y a quelques années, on a commencé à voir des start-up - et, depuis, de plus en plus de grandes entreprises- explorer la possibilité d'acheter auprès des utilisateurs de leurs plateformes les données qu'ils ou elles produisent. Ces données peuvent être mieux protégées dans la mesure où il feraient l'objet d'une transaction commerciale : vous accepteriez de payer quelque chose, de renoncer à un profit pour protéger votre vie privée, ou, encore mieux, de revendre ces données et les mettre sur un marché dans lequel elles seraient des ressources, des marchandises qui circulent comme n'importe quelle autre marchandise.

Certains exemples sont parfois intéressants, parfois extrêmement inquiétants. Des exemples intéressants sont les études scientifiques effectuées par certains collègues sur le coût-opportunité, c'est-à-dire ce que les utilisateurs de Facebook et autres plateformes mobiles seraient prêts à se faire payer pour céder tous leurs mails, tous leurs messages ou tous leurs contacts à une autre entreprise. Ces études sont extrêmement complexes, elles examinent des mécanismes d'enchères ; ce ne sont pas les plus simples à analyser.

D'un autre côté, vous avez certainement vu la saisine devant le Conseil National du Numérique il y a quelques mois et l'avis émis, qui souligne comment, si l'utilisateur vendrait ses données personnelles, ses gains seraient absolument anecdotiques. Si j'étais « seul face à la négociation, à l'acheteur potentiel » vendre le contenu de ma boîte mail ne me rapporterait que quelques centimes d'euro. D'autant plus qu'actuellement, les acheteurs de ces données personnelles ne passent pas par un contact direct, mais par des mécanismes d'enchères, de grandes plateformes comme celles de publicité de Google, et par un enchaînement souvent extrêmement compliqué de régies publicitaires et d'intermédiaires de données que l'on appelle les *data brokers*.

Si je parle ici de négociation collective, c'est parce que les utilisateurs ne sont jamais seuls face aux géants du Web. Au contraire, depuis presque dix ans, les utilisateurs des grandes plateformes sociales et des technologies mobiles s'organisent pour faire en sorte que cette négociation soit assimilable à une négociation syndicale, qu'ils puissent représenter leurs droits et les devoirs des entreprises. Parfois, ils s'organisent dans des associations plus ou moins informelles. Depuis sa naissance il y a dix ans, Facebook a eu au moins dix accidents majeurs de vie privée, dix moments dans son histoire durant lesquels certaines modifications

ont été introduites dans son architecture, contre lesquelles les utilisateurs se sont insurgés. Au début, ils étaient organisés dans des petits collectifs informels. Je pense, en 2006, à la création de *Students Against Facebook*, qui veut dire « les étudiants contre le mur de Facebook » qui hélas, par la suite, est devenue une caractéristique du service assez reconnaissable. Entre 300 000 et 700 000 personnes avaient adhéré à cette association informelle. Or en 2006, ces chiffres représentaient une bonne partie des effectifs de Facebook, donc ce fut une manifestation assez massive de conflictualité.

Par la suite, les utilisateurs se sont organisés. Ils sont passés par le Sénat américain, parla Commission Fédérale du Commerce des Etats-Unis et, aussi, par des cours de justice. Pas plus tard qu'il y a un mois, une association européenne, *Europe vs. Facebook*, basée en Autriche, a mis en place une action collective contre Facebook pour violation de la vie privée, à laquelle ont adhéré 25 000 personnes en sept jours. Ces personnes demandent à Facebook de leur verser 500 €- chiffre symbolique - comme remboursement pour les violations de leurs vies privées.

Nous sommes face à une situation qui devient de plus en plus conflictuelle, de plus en plus difficile à gérer pour les géants de l'Internet, et face à laquelle ils commencent à se repositionner. Ils s'érigent progressivement en protecteurs d'un certain type de *privacy* commercialisée. Cela fait surtout suite aux révélations de Snowden, aux complicités désormais avérées entre les grandes entreprises et les grands États ; on parle souvent des Etats-Unis, mais de ce point de vue-là, la France n'a pas à être jalouse en termes de proximité entre grandes entreprises et certains organismes de l'État. Donc depuis 2013, on assiste à un changement commercial du positionnement des géants d'Internet qui s'efforcent d'être concurrentielles sur le front de la protection de la vie privée.

Je pense notamment à Facebook qui, pour 19 milliards de dollars, a acheté une application qui semblait absolument anodine, WhatsApp, qui permet exclusivement d'échanger des petits messages. Le grand avantage de WhatsApp et la raison pour laquelle elle a été capitalisée à ce montant, c'est qu'elle promettait deux choses : une collecte des données extrêmement limitée - donc de ne pas stocker les contenus - ; de ne pas stocker les métadonnées des conversations non plus. L'achat de WhatsApp par Facebook peut même être considéré comme une espèce de recyclage en termes de réputation.

Nous sommes face à un changement radical, mais qu'il ne faut surtout pas considérer comme un changement de philosophie. La philosophie des entreprises numériques reste la même : collecter un maximum de données, en mettant de surcroît l'utilisateur face à la promesse de garder une certaine partie de leur vie privée, en faisant semblant de lui donner une certaine maîtrise. Or, si je pense aux applications éphémères comme Snapchat ou Secret, cette maîtrise est extrêmement limitée. Il s'agit d'applications, souvent pour mobile, qui vous promettent de faire disparaître les contenus que vous-mêmes mettez en ligne ou d'échanger de manière anonyme avec un nombre extrêmement limité et choisi de contacts.

Selon moi, nous sommes face à un paradoxe, à une entreprise qui nous permet de publier des contenus qui disparaissent de nos écrans après quelques secondes. Ce contenu n'est donc plus en ma possession, il n'est plus - on l'espère - chez mes contacts qui l'ont reçu, mais quelque part, dans une ferme de données située aux Etats-Unis, il est stocké et prêt à être analysé dans un contexte d'analyse commerciale par le datamining ou, dans d'autres cas, dans une finalité d'espionnage et de surveillance.

En conclusion, actuellement, de grands défis, même d'un point de vue légal, se mettent en place, y compris en Europe. On sait qu'il a y eu des prises de position extrêmement intéressantes, fortes et controversées de la part de la Cour de Justice de l'Union Européenne à propos du droit à l'oubli. On sait que la Commission Européenne commence à prendre

position contre certains accords qui permettaient le passage de données personnelles des citoyens européens vers les Etats-Unis ; je pense à l'accord *Safe harbor*.

D'un autre côté, depuis un an, on assiste à une espèce de nationalisation de la surveillance. En France, on a eu droit à deux lois que je n'hésite pas à qualifier de liberticides, la Loi de Programmation Militaire et la Loi de géolocalisation. Pire encore, en Angleterre, en rentrant de leurs vacances les citoyens ont découvert que, durant l'été, le gouvernement avait approuvé en catastrophe une nouvelle loi qui s'appelle la Drip, Data Retention and Investigatory Powers, qui permet de stocker toutes les données de toutes leurs navigations et communications ainsi que celles des citoyens qui circulent sur le territoire britannique. Tous vos actes, tous vos clics restent stockés pendant deux ans. Quelques mois auparavant la Cour de Justice Européenne s'était justement prononcée contre cette rétention d'office des données. Il y a donc un retour en arrière au niveau des Etats et, par contre, au niveau des instances européennes, une envie de s'éloigner de cette situation de violation constante de la vie privée et de négociation asymétrique entre citoyens, États et entreprises.

Enfin, un point pour lancer la discussion et qui, pour moi, est le plus important, c'est ce changement de paradigme technologique auquel nous sommes en train d'assister. D'autres auditionnés avant moi ont dû souligner l'importance de l'arrivée de l'Internet des objets. Je résume cette transition technologique comme suit : nous sommes en train de passer d'un Internet de publication à un Internet d'émission. Pourquoi ce passage ? Car de plus en plus, on cesse de solliciter la volonté de l'utilisateur à publier un contenu - mettre à jour son statut Facebook, publier un billet de blog, un article ou n'importe quel contenu multimédia - en faveur de l'émission des données, en passant dans un environnement saturé de capteurs, de dispositifs de vidéosurveillance numérique, par le biais des différents émetteurs de données que nous avons sur nous, surtout avec les nouvelles technologies *wearable* que l'on peut mettre sur nous en tant que vêtements ou accessoires de mode.

Cela ne veut pas dire que la conversation sur Internet va disparaître, que l'Internet publication va disparaître, mais simplement que le ratio entre les deux modalités de production de données va changer. Il y aura de plus en plus une circulation de données Internet émises sans solliciter la volonté des utilisateurs ; proportionnellement, la partie des données publiées à dessein, donc en sollicitant la volonté du citoyen, va diminuer. Nous sommes donc face à de nouveaux enjeux, qui nous obligent à revoir cette négociation de la vie privée, pour faire en sorte que les citoyens aient de plus en plus de pouvoirs dans cette négociation, pour que la négociation ne soit pas asymétrique et toujours en faveur des quelques entreprises qui sont en position dominante.

M. le Président. Merci, Monsieur le professeur. Dans vos propos et, en particulier votre finale, vous posez de nouveaux paradigmes. Nul doute que cela va générer une série de questions. Merci d'avoir questionné l'aspect sémantique des termes que nous sommes en train de travailler, ces enjeux de la vie privée.

Merci de nous avoir apporté ce regard d'analyse et d'avoir posé des problématiques que, je crois, le projet d'avis devra tenter de cerner, et cette redéfinition de la notion de vie privée, notamment à travers la puissance des données et les enjeux qui vont avec.

M. [ORC]¹. J'ai beaucoup apprécié ce que vous avez dit sur l'évolution de la notion de vie privée vue de très loin. C'est vrai, la vie privée est une conception relativement récente au sens où on l'entend aujourd'hui, mais je note aussi qu'elle coïncide, peu ou prou,

¹ ORC : *Omis pour des Raisons de Confidentialité*.

avec l'émancipation de la conscience individuelle, les notions actuelles de liberté, ce qui n'est pas forcément négligeable. Parler d'une parenthèse comme le disent certains, ou d'un progrès comme on préférerait le dire, est une différence qui n'est pas neutre.

Vous disiez qu'au fond, cette notion de vie privée telle qu'on la développe depuis quelques siècles est sûrement à redéfinir. Elle n'est plus assimilable à la solitude d'une part ou, peut-être, à l'autonomie de la pensée d'autre part. Et puis, j'ai eu l'impression que, dans la fin de votre exposé, vous reveniez plus à la problématique classique de la protection des données individuelles, comme si on avait une difficulté à définir ce nouveau paradigme de la vie privée qui serait conciliable avec Internet. Je reste donc un peu sur ma faim.

Et puis, une remarque qui fait suite à ce que vous avez dit à la fin, sous une forme un peu provocante, à savoir que l'on n'est plus dans la publication, mais dans l'émission. Si mon frigo se met à jour tout seul, c'est parfait, car j'ai plus de temps pour réfléchir à la métaphysique et cela me libère ! *(Sourires)*

M. Casilli. En effet, à la fin de mon intervention, j'ai repris un vocabulaire plus cohérent avec la tradition de la jurisprudence du XIX siècle ; j'ai parlé de violation. Actuellement, surtout quand on parle, par exemple, d'actions collectives contre des grandes entreprises, il est difficile de ne pas tomber dans cette terminologie dépassée qui est encore celle de la jurisprudence actuelle. Lorsque j'ai dit, par exemple, que cette association autrichienne demande à Facebook 500 € pour chaque utilisateur, c'est écrit noir sur blanc, elle le demande pour violation de la vie privée. Ce n'est pas le vocabulaire que j'aurais utilisé moi-même et de toute façon, même la notion de violation ne renvoie pas à la vieille envie de solitude de Louis Brandeis et Samuel Warren, mais à une rupture d'un contrat, d'une négociation. On revient à l'idée de la vie privée en tant que négociation.

Quant à ce changement de paradigme avec l'Internet des objets et l'Internet d'émission, oui, bien sûr, mon frigo s'occupe de faire ses mises à jour, officiellement j'ai peut-être plus de temps pour penser à Saint Thomas ou à n'importe quel autre sujet, mais en même temps, cela n'est pas la seule tâche que mon frigo exécute. Dans l'Internet des objets, le frigo intelligent s'occupe aussi, par exemple, de faire les courses pour vous, sur la base de votre consommation habituelle, de vos goûts et préférences alimentaires. Il faudrait voir quel est l'algorithme qui régit ce frigo, voir s'il le fait dans votre intérêt ou dans celui du producteur qui a peut-être un accord commercial avec une grande surface et avec le producteur du frigo même.

Là, on revient à la question de la négociation. Ce que mon frigo émet sur ma consommation de produits alimentaires relève de ma vie privée, mais impacte toute une chaîne logistique - ce qui n'est pas négligeable - dont les répercussions peuvent être extrêmement lourdes sur la vie et sur le budget des particuliers.

M. [ORC]. C'est la lutte des classes ! On se bat contre son frigo ! *(Rires)*

M. [ORC]. Je voudrais revenir sur le changement de paradigme. Je ne sais pas c'en est un ou si c'est une évolution, mais est en train de se passer quelque chose qui va changer la nature de l'utilisation éventuelle des données personnelles.

Lorsque l'on fait de la publication, on peut raconter une histoire qui nous arrange, qui porte sur une stratégie, il y a une part de liberté à préserver. Avec l'Internet des objets et des capteurs, ce ne sont plus nos stratégies, mais nos comportements qui sont captés, dans un certain nombre de cas à notre insu. Du coup, nous n'avons pas la possibilité de les travestir ou de les orienter avec une présentation qui nous permettrait d'avoir une stratégie, y compris une stratégie de liberté, d'influence.

Le problème de l'Internet n'est pas celui de la préservation de la vie privée, qui est un vrai sujet dans la publication, mais dans l'émission, c'est pire ! On capture un comportement dont on ne maîtrise pas les déterminants ! Vous avez des capteurs sur vous, y compris liés à la santé. Ce qui est émis est quelque chose que vous ne le contrôlez pas, qui traduit l'état de votre organisme et, dans un certain nombre d'autres situations non liées à la santé, qui traduit votre capacité à émettre un certain nombre de comportements avec des temps de réactions plus ou moins rapides.

Or, c'est dans l'Internet des objets que se situe la part possible d'élimination d'un relatif libre arbitre que je peux avoir. Lorsque je tiens un discours sur Internet, sur un bloc ou autour d'une table, je peux avoir une stratégie de défense, pernicieuse, toxique à l'égard d'autrui ; peu importe, je suis maître de ce que je veux faire passer. Avec l'univers de la communication entre les objets, on capture un certain nombre d'informations « à l'insu de mon plein gré », qui traduisent un comportement ; or ce comportement est ma carte d'identité et est une marque de mon épigénèse. La personnalité est inaliénable, c'est la part épi génétique de certains d'entre nous, sauf qu'elle est capable d'être capturée par les émetteurs et par les capteurs. Alors, la liberté du sujet est posée, le sujet est posé et dans cette affaire-là, le sujet existe-t-il encore ?

M. le Président. On en a une belle illustration avec la sortie, hier, de la montre d'Apple !

M. Casilli. J'entends très bien les inquiétudes que vous exprimez en disant que l'Internet des objets semble indiquer comme nouvelle direction cette élimination totale du libre arbitre et, évidemment, un scénario politique de surveillance généralisée et de gouvernement capillaire et totalitaire des populations.

J'ai envie d'introduire, non pas un bémol, mais une autre manière de regarder ce scénario futur, en insistant sur la notion de stratégie, que vous avez évoquée. La notion de stratégie, surtout interpersonnelle, intersubjective, dans la relation aux autres -et on peut aussi parler de stratégie d'expression de soi par la publication de certains contenus sur le Web - a été analysée dans la sociologie des usages du Web pendant quinze ans. Les chercheurs, comme moi, qui se revendiquent de la tradition de l'interactionnisme symbolique ont insisté sur le fait que les utilisateurs actuels d'Internet - même s'ils sont constamment présentés comme des personnes dépourvues de tout sens critique, qui publient n'importe quoi et qui mettent en danger leur vie, leurs familles etc. - ont souvent des stratégies extrêmement sophistiquées, parfois - comme vous l'avez suggéré - fortes, cassantes, même perverses dans leur manière de s'exprimer, mais ils ont une stratégie. Et pourtant, notre Internet de publication a été constamment présenté comme la fin de cette stratégie.

Ma manière d'introduire un autre regard sur ce que vous dites, c'est que l'Internet des objets ne doit pas être considérée comme la fin de cette ou de ces stratégies, mais comme la manière de les transformer dans des stratégies encore plus sophistiquées, encore plus fines. Avec l'Internet des objets, d'autres manières de falsifier son identité, de tricher sur ses données vont être inventées tout comme, dans l'Internet du traçage permanent aujourd'hui, on assiste à une explosion de faux profils, de gens qui se protègent avec les moyens du bord.

M. [ORC]. Je suis d'accord avec cela à ceci près que, si vous connaissez l'existence des capteurs, vous pouvez avoir une stratégie. Or, il y a des capteurs dont vous ne connaissez pas l'existence. Or que capturent-ils ? Vos réponses qui sont les réponses dominantes de votre appareil psychologique et neurologique. Evidemment, lorsque vous connaissez les capteurs, vous pouvez avoir une stratégie et une influence à partir de l'émission d'un certain nombre de comportements. Le problème, c'est que le monde est peuplé de capteurs et que notre capacité périphérique à les déterminer en totalité restera

limitée.

M. Casilli. On revient à la question de la négociation. Le fait d'avoir la conscience des capteurs et de pouvoir éventuellement revendiquer un silence des capteurs, un « silence des puces » comme le dirait Bernard Benhamou, relève du politique et non plus du technique. On abandonne l'idée que c'est exclusivement un paradigme technologique ; c'est un paradigme législatif qu'il nous faut, qui affirme le droit des individus à avoir une conscience de ces capteurs et même un droit de dénonciation de ces capteurs.

Ce qui se passe un peu partout dans le monde autour des radars sur les autoroutes est selon moi représentatif d'un conflit en puissance qui va devenir cent fois plus grand d'ici cinq ans. L'idée est que l'on a quelques radars, que quelqu'un s'amuse à les signaler sur Facebook et que la police s'efforce de les arrêter par la suite. Le conflit devient de plus en plus difficile à gérer si on n'a pas les outils législatifs permettant de gouverner cela.

M. [ORC]- J'ai plaisir à approuver tout ce que vous avez dit, mais avec modestie, car j'ai appris beaucoup de choses. Si j'interviens, c'est pour tenter de replacer dans le contexte de civilisation en trois points. Puis, je reviendrai sur le numérique.

Le premier point sur lequel il faut bien insister, c'est que l'un des piliers fondamentaux de la culture européenne et occidentale, c'est la primauté de l'individu sur la communauté. C'est la seule civilisation dans l'histoire de la planète qui a placé l'individu au-dessus de la communauté. Je ne rentre pas dans les détails, mais c'est un phénomène capital pour la culture européenne.

Le deuxième point c'est que, depuis quelques décennies - Mitterrand l'avait dit avec clarté - on passe d'une souveraineté de l'Etat à une souveraineté de l'individu. C'est très net sur les problèmes de vie familiale. Pas si longtemps que cela encore, c'était un commissaire de police - et non pas un huissier - qui venait constater les adultères ! Donc il y avait une invasion du public sur le privé ; aujourd'hui, on a une large sphère privée... Je ne vous dirais pas si cela m'arrange ou non ! (*Rires*)

Troisième point, le discours politique dominant, à gauche comme à droite, est de dire qu'il y a une sphère du privé et une sphère du public. Libre à chacun de faire ce qu'il veut dans la sphère du privé ; en revanche, dans la sphère du public, c'est très sévère. Par exemple, il y a quelques décennies, cela ne choquait personne qu'un maire fasse repeindre son portail par les employés municipaux ; c'était considéré comme quasiment normal. En revanche, si quelqu'un avait des comportements violents dans sa famille, cela choquait l'entourage, c'était condamné, censuré. Aujourd'hui, on peut entraîner son proche entourage au suicide sans avoir aucun ennui judiciaire, mais en revanche, si vous faites repeindre la poignée du portail, vous allez en justice.

Voilà trois caractéristiques où l'on peut situer le numérique.

De ce point de vue du numérique, que se passe-t-il de nouveau par rapport à ce que je viens de dire ? C'est que la connaissance de la personne, donc la confidentialité, est de plus en plus élargie, violée, répandue, ce qui n'est pas vrai du tout - au contraire - de ce qui concerne l'action et l'opinion. Aujourd'hui, tous les régimes totalitaires sont contre les réseaux sociaux. Pourquoi ? Parce qu'il y a un problème de liberté qui s'exprime à travers les réseaux sociaux. Il faut donc faire attention aux assimilations. Effectivement, la connaissance de moi-même se répand contre ma volonté, mais en même temps, j'ai une beaucoup plus grande liberté d'expression, à tel point que - hélas peut-être mais à mon avis, c'est sûr - les corps intermédiaires sont en baisse parce que, avec les réseaux sociaux, je n'ai plus besoin de passer par des intermédiaires. Les forums sociaux ont eu d'énormes succès à travers la planète, mais uniquement parce que les mobilisations se faisaient par Internet sans président, sans secrétaire

général, sans trésorier, sans association.

Pour finir, en effet, l'Internet des objets est un danger encore plus fort que la dissémination de la connaissance de moi-même - puisqu'alors, c'est fait à mon insu - mais si je ne sais pas si la révolution est bien grande car aujourd'hui encore, dans nos villages, dans nos quartiers urbains, dans nos cages d'escalier, nos comportements sont scrutés, surveillés et censurés, et cela depuis des siècles et des siècles ! Ce n'est pas d'aujourd'hui que mes comportements sont interprétés et servent à l'action des autres sur moi-même. J'entends par là : faisons attention de ne pas nous croire tout le temps à la charnière de l'histoire, car toutes les générations, sans exception, se sont crues à la charnière de l'histoire.

M. Casilli. Je vous remercie, car en évoquant le concept de civilisation, vous me permettez d'apporter un autre élément que je n'avais pas pu aborder dans ma présentation : l'importance d'articuler l'idée de la vie privée avec la sphère de l'individu et la sphère d'action des individus.

Un grand sociologue du XXe siècle, Norbert Elias, avait bien expliqué et présenté cela dans ses travaux. Bien sûr, il ne se penchait pas sur le numérique. Le premier était son ouvrage « Sur le processus de civilisation », dans lequel il détaillait comment, à partir du Moyen âge, on commence à affirmer tout un ensemble de manières de l'individu, qui sont aussi une manière d'affirmer ses droits, ses prérogatives, ses privilèges. Un autre ouvrage était « La société des individus », qui porte sur le processus de définition historique du concept d'individu, concept qui va de même avec un ensemble de besoins de protection légale et même de possibilités d'actions, je dirais de virtualités d'actions, sans vouloir y voir la virtualité au sens numérique du terme.

D'un autre côté, j'aurais un peu de résistance vis-à-vis de la caractérisation que vous avez faite de la sphère privée, comme étant une sphère absolue, dans laquelle on peut tout s'accorder - même si, à la fin, vous êtes un peu revenu en arrière -. Je dirais que, d'un certain point de vue, en effet, la situation actuelle n'a rien de différent par rapport au passé ; notamment, cette idée selon laquelle Internet serait la fin des corps intermédiaires a été amplement exagérée. Si je pense à certains des domaines que j'ai étudiés dans mes recherches empiriques comme la santé, au contraire, Internet est la naissance d'une ré-intermédiation. Les forums d'Internet ne sont pas totalement détachés des intermédiaires classiques. Par exemple, quelqu'un qui cherche de l'information de santé en ligne n'est pas seul, dans un vide épistémique et institutionnel. Il a d'abord des professionnels, des autorités de santé - ils ne sont jamais trop loin - et ensuite, cela s'articule avec l'information qui circule sur les forums, même si, parfois, certains ont envie d'introduire des éléments de panique morale et encourager la désinformation la plus totale. Dans ce contexte-là, on parle d'une apomédiation, c'est-à-dire d'une médiation qui se fait à distance. Encore une fois, si je pense aux médecins, ils sont là, mais ils sont dans la distance ; ils ne sont pas constamment avec leurs patients ou les personnes qu'ils accompagnent.

Par ailleurs - mais c'est un peu une provocation de ma part - sur le fait que les régimes totalitaires soient tous contre les réseaux sociaux, quel régime totalitaire avez-vous exactement à l'esprit ?

M. [ORC]. Dans l'actualité immédiate, les régimes totalitaires islamiques...

M. Casilli. ...si je pense à EL, ce sont les plus grands utilisateurs de médias sociaux. Ils ont une stratégie média social, ce qui fait justement la différence par rapport aux vieux d'Al Quāida...

M. [ORC]. Vous avez raison, mais alors, il y a ambiguïté sur l'expression « réseaux sociaux ». Je parle des réseaux sociaux Facebook, classiques ; ceux-là sont

censurés. Eux, ensuite, inventent leurs propres réseaux sociaux qui servent de moyens de propagande...

M. Casilli....c'est pourquoi je demandais la précision. Les régimes totalitaires ne censurent pas les réseaux sociaux, Ils inventent leurs propres réseaux sociaux.

M. [ORC] La Chine...

M. Casilli....la Chine est-elle un régime totalitaire ? La Russie en est-il un ? J'insiste, je pose ces questions pour provoquer la réflexion. Ce sont des pays qui ont des problèmes sérieux au niveau de la protection des individus, mais qui ne font rien de différent par rapport à ce que nous faisons ici, en Occident. À certains moments, on se crée des réseaux sociaux qui sont spécifiques pour nos citoyens. En Russie, Google s'appelle Yandex, Facebook s'appelle V Kontakte. En Chine, Google s'appelle Baidu et Facebook s'appelle Ren Ren.

M. [ORC]. Sauf qu'en la Chine décide de bloquer Internet ou Google sur la place Tian'anmen...

M. Casilli. ...on se pose la même question pour Facebook. Ce qui s'est passé au Missouri, dans la ville de Ferguson, a été algorithmiquement censuré sur Facebook alors que, sur d'autres plateformes, on l'a vu circuler. On ne fait rien de différent.

M. [ORC]. C'est très agréable de vous entendre, car d'une certaine manière, cela nous stimule. J'ai retenu ce principe d'une négociation de plus en plus asymétrique entre les utilisateurs organisés ou pas et, en face, les géants du net et les États. Y compris en France et en Grande Bretagne, on a un comportement des États consistant à tenter - ou aboutir - à limiter un certain nombre de libertés pour des raisons d'ordre public ou autres. Autrement dit, cette négociation asymétrique oblige les utilisateurs à s'organiser.

Dans l'Europe latine et en particulier en France, n'est-on donc pas un peu démunis ? Pourquoi ? Parce que, dans la logique anglo-saxonne, on a déjà une organisation des consommateurs. On sait bien qu'en France en particulier, l'organisation des consommateurs n'a pas une grande prise. Je n'insulte pas Que Choisir etc., mais les corps intermédiaires ont continué à prospérer-dans la douleur et la difficulté ! - sans que ces nouvelles associations puissent réussir à organiser véritablement les consommateurs. Autrement dit, au contraire de ce qui se passe aux Etats-Unis ou dans les pays anglo-saxons, n'avons-nous pas à réinventer un modèle d'organisation des utilisateurs ? Ici, nous représentons la société civile organisée ; nos organisations ne sont-elles pas complètement à la ramasse sur ces enjeux-là ? Lorsque vous parlez d'une *class action* en Autriche, des utilisateurs qui commencent à quelques milliers etc., nos organisations ne sont-elles pas un à côté de la plaque par rapport à ce qui se fait ?

Ma question est : comment faire en sorte de trouver un lien entre la nécessité d'organiser sur de nouvelles bases les utilisateurs et les organisations qui, par les corps intermédiaires, représentent la société civile ? Il y a une sorte de hiatus, car si on attend qu'un certain nombre d'internautes s'organisent, j'ai l'impression que l'on aura toujours un train de retard sur les stratégies qui font que la négociation sera de plus en plus asymétrique, étant donné que les Etats s'adaptent, que les géants du net s'adaptent et réintègrent les contraintes, toujours en faisant croire qu'elles sont absolument vierges.

Mon obsession, bizarrement, c'est moins le *big brother* que la captation des données pour des raisons purement financières et commerciales. Il y a des accumulations d'argent gigantesques, à tel point que Google ne sait plus quoi en faire, car il ne peut plus totalement le rapatrier aux Etats-Unis. On a des puissances financières qui deviennent des

puissances politiques. C'est cela qui, dans la négociation totalement asymétrique, devrait pouvoir être réduit, en tout cas limité, car c'est extrêmement dangereux pour la démocratie mondiale.

J'ai l'impression que l'on n'est pas très bon là-dessus, car on n'a pas de droit international opérant, notre rapporteur nous dit qu'il faudrait une charte etc., mais on ne sait plus trop comment faire en sorte pour contrer cette négociation asymétrique.

M. Casilli. Vous mettez le doigt sur la situation française, qui semble toujours être pire qu'elle ne l'est en réalité. La France est caractérisée par une très forte présence étatique qui, parfois, arrive à « compresser » d'autres instances qui pourraient être issues de la société civile, d'associations, etc. Dans un pays dans lequel la CNIL, par exemple, agit relativement bien - même si, elle aussi, est totalement submergée - on n'a pas besoin d'avoir certaines associations qui s'occupent de protéger la société civile, comme *Privacy International* en Angleterre.

Il y a des formes de protection qui sont déjà en place. Parfois, elles empêchent d'autres issues de la société civile de s'exprimer. En France, les *class action* sont extrêmement récentes ; sauf erreur, on les a introduites en février 2014. Le citoyen français doit se familiariser avec ces dispositifs ; de ce point de vue, le rôle que nous tous pouvons avoir est un rôle d'éducation aux outils.

L'autre question est l'éducation à la conflictualité. Je le dis ainsi, car je pense que la conflictualité puisse s'articuler avec des éléments de paix sociale. Autour de ces grandes questions de la vie privée, il faut commencer à donner de la voix à des distinctions qui sont aussi des formes de conflictualité politique. Je considère que ce n'est pas impossible que, d'ici à quelques années, les gens qui sortiront dans la rue pour manifester le feront, par exemple, pour que l'on cesse de faire ce que l'on fait avec leurs données personnelles.

Les données que nous produisons sont aussi le produit de notre travail, en quelque sorte. Il y a une tradition de recherche - qui devient de plus en plus importante et qui m'intéresse beaucoup - celle du *digital labor*, du travail numérique. Pour les partisans de cette approche, ce que nous faisons sur Internet, n'importe quelle saisie dans un moteur de recherche, n'importe quelle mise à jour d'un statut sur Facebook est assimilable à une forme de travail, dans la mesure où cela produit de la valeur, valeur qui est exploitée et qui fait les grands profits et les positions dominantes des entreprises que l'on a évoquées. J'aurais même tendance à dire que les *class actions* que l'on a récemment vues contre Google, Facebook, Yahoo et Apple sont aussi et surtout des formes de revendications syndicales autour d'une espèce de salaire qui ne dit pas son nom.

Reconnaître cette forme de conflictualité qui s'installe, surtout l'imaginer dans un contexte d'Internet des objets, devient extrêmement délicat et difficile, mais extrêmement stimulant. Imaginez-vous une situation dans laquelle, d'ici à cinq ans, n'importe quel appartement - ou maison - soit un producteur de données. On a 500 objets connectés, on produit une masse énorme de données chaque jour, c'est nous qui produisons cela, c'est notre travail de le produire, notre appartement est devenu une usine à données. Qui régit cette usine ? Quelle loi régit cette usine ?

Que se passe-t-il avec mon propre travail, dans un contexte de nouveaux services qui font de l'intermédiation algorithmique - par exemple Airbnb - qui se présentent comme de grandes start-up alors qu'elles sont basées sur des algorithmes qui mettent en relation des personnes prêtes à réaliser des petites tâches avec celles qui en ont besoin : se faire déposer ; faire quelque chose pour toi, etc. ? Imaginez-vous des formes d'intermédiation algorithmique autour de vos données. Dans mon bâtiment, quelqu'un a une pomme, je n'en ai pas chez

moi, et nos frigos se mettent en communication. Que se passe-t-il dans le contexte des communautés locales ? Que se passe-t-il dans le contexte des marchés ? Que se passe-t-il au niveau de la protection des droits de celui qui possède la pomme et de celui qui a besoin de la pomme ?

M. [ORC]. Je rebondis sur les propos de [ORC] à propos des *class actions* et des négociations qui sont devant nous, ou qui ont commencé à certains endroits. Je me demande si la nature du droit peut avoir une incidence - certainement oui - à savoir le droit anglo-saxon. Un projet d'avis doit être rendu d'ici à quelques jours, dans laquelle on parle du droit continental et du droit anglo-saxon. Dans le droit continental, un frigo n'aurait peut-être pas le droit d'attaquer celui qui a la pomme ! ... (*Rires*) Avez-vous une recommandation, un avis là-dessus ?

M. Casilli. Je n'ai pas d'avis personnel, mais je vous renvoie à ce qui se fait du côté du Conseil d'Etat en particulier qui, pas plus tard qu'hier, a présenté son étude annuelle laquelle, cette année, porte sur le numérique et les droits fondamentaux. Il y a un besoin de redéfinir le cadre législatif. Le Conseil d'Etat l'a fait en présentant 50 propositions qui concernent, d'abord les données personnelles, ensuite les questions de neutralité des plateformes, enfin un ensemble d'autres questions de souveraineté et de garanties des citoyens face aux pouvoirs étatiques, surtout dans le cadre des renseignements.

Personnellement, j'ai travaillé avec le Conseil d'Etat en 2013 et en 2014. J'ai été auditionné et faisais partie du groupe de contact. Même si ce que nous avons pu suggérer n'a pas complètement été retenu - parce qu'évidemment, c'est le Conseil d'Etat qui a tout pouvoir sur cela - le tout a été présenté dans cet rapport que je vous invite à lire.

M. [ORC]. Ce qui me trouble beaucoup, c'est le début de votre intervention, lorsque vous reposez la question de la sphère privée. Comment la définit-on ? Ce n'est pas commode ! À compter du moment où on ne sait pas définir la sphère privée, et même si on fait confiance au propriétaire de la sphère privée, il n'est pas nécessairement le mieux placé pour la définir. C'est très, très compliqué ! D'où la difficulté de normaliser et de dire le droit en la matière, car dès lors que l'on ne sait pas définir les limites, comment peut-on empêcher de les enfreindre ? Il y a quelque chose de très difficile, sinon d'impossible, et cela me perturbe beaucoup.

Par ailleurs, ne serait-il pas temps de s'interroger aussi - je ne vous fais pas le reproche à vous, Monsieur - sur le point suivant. Compte tenu de la dispersion des objets sur la planète ne va pas se faire à la même vitesse partout - d'autant plus vite que les sociétés sont plus développées - en plus de la fracture numérique, n'aura-t-on pas une fracture entre les différentes civilisations, celles qui auront les capacités de s'équiper et celles qui ont la volonté - ou l'absence de volonté - de s'équiper ? On risque d'avoir des écarts civilisationnels induits par cela.

M. Casilli. Je n'aurai pas le temps de répondre sur les écarts civilisationnels. C'est une question énorme. Si vous voulez, on en parlera par mail ! (*Rires*).

M. le Président. Sous le regard attentif de qui de droit !

M. Casilli. Sur la difficulté de définir le domaine privé *versus* le domaine public, j'ai soigneusement évité d'utiliser le mot « domaine », non pas par posture polémique mais parce que, si on commence à parler de domaine public *versus* domaine privé, la question devient encore plus complexe.

Par contre, votre remarque me permet de dire que, si je voulais résumer ma position et celle de mes co-auteurs sur la vie privée d'aujourd'hui, je dirais que nous sommes

dans une situation paradoxale, celle d'une vie privée qui est devenue un enjeu du domaine public. Les risques de dévoilement de notre vie privée sont des questions du domaine public. Pensez aux récents scandales de stars dont les photos privées ont été dévoilées au public car, en étant dans un cloud, stockées dans un service propriétaire, elles sont déjà de facto dans le public.

Par ailleurs, dans la mesure où les données que nous produisons sont assimilables au produit d'un travail, elles redeviennent des ressources du domaine public. C'est pourquoi la vie privée est devenue un enjeu du domaine public.

Mme [ORC]. Merci beaucoup de cette intervention, qui m'a beaucoup éclairée. Je suis assez marquée par le fait que c'est la liberté de chaque citoyen de publier ce qu'il veut sur les réseaux. Par contre, il y a une dimension que vous avez apportée et qui me pose problème, que je n'avais pas su faire émerger, c'est le fait que, lorsque j'émetts des données et qu'elles sont captées à mon insu, elles posent problème.

Je n'ai pas trop de souci sur tout ce qui tourne autour de la question des négociations. Je ne suis pas d'accord avec mon camarade Claude Michel, je pense qu'il y a des lieux où l'on sait négocier et produire de la norme et du contraint. On apprendra, la nature a horreur du vide, des choses viendront.

Par contre, sur la question de la loi -sur laquelle j'ai trouvé que vous insistiez beaucoup -selon vous, qu'est-ce qu'il est le plus important de produire en termes législatif, de façon urgente ?

M. Casilli. Pour être extrêmement rapide et synthétique, nous avons un besoin urgent de lois qui bloquent la puissance envahissante des grandes entreprises et qui mettent les citoyens dans une possibilité d'action. Donc plus de liberté pour les citoyens et plus de régulation pour les entreprises. C'est autant sur le plan commercial - donc le droit commercial - que sur le plan des libertés publiques que notre travail doit selon moi s'articuler.

M. [ORC]. [ORC] a évoqué la puissance des Gafa. D'après une dernière étude d'un cabinet d'audit, 40 % du cashflow des entreprises américaines sont détenus par les Gafa. Ils ont une puissance d'action considérable.

Il y a trois types d'acteurs : l'individu ; l'État ou la collectivité ; l'entreprise voire l'administration, avec une idée assez large de l'administration au niveau européen. Des stratégies se développent. Vous avez évoqué les objets connectés ; quelle est votre position sur l'idée que ces régies- éventuellement en termes de collectivités- seraient des tiers de confiance ? J'ai des données personnelles, je suis dans une cité, dans ma maison, mais je vais confier ces données personnelles à une régie qui, au fond, serait une régie à l'image de la société civile, c'est-à-dire avec des garanties. En d'autres termes, je fais le choix de donner dans ma vie, dans ma collectivité telle ou telle information qui sort de ma voiture, de ma maison, de tel outil, de façon à voir comment elle peut aider à l'intérêt général. Alors, il y a un intermédiaire et donc un espace de négociation à inventer.

Sur la question de l'État, il y a le projet de loi qui va sortir sur le numérique et le projet de règlement européen. En Europe, il y a une chance inouïe d'imposer sans doute un cadre éthique qui fasse face à cette conception américaine. Les américains avancent avec beaucoup de volonté, mais tant qu'ils n'ont pas d'obstacle à leur *business model*, ils ne s'adaptent pas, ils vont donc prendre tous les risques nécessaires. Dans le cadre du projet de règlement européen - vous avez évoqué le droit à l'oubli, mais il n'y a pas que cela - quels seraient les points à développer de manière extrêmement urgente ?

Le troisième acteur c'est l'administration, mais c'est surtout l'entreprise. On parle

beaucoup du *privacy by design*, c'est-à-dire comment va-t-on intégrer cette notion des données personnelles dans la conception même des technologies, et y a-t-il également des recommandations envers les entreprises, y compris en France, sur ce qui peut être un choix avec l'objet connecté de se positionner en matière de protection des données ?

M. Casilli. Je ne vais pas pondre trois recommandations, mais me prononcer sur deux des trois points que vous avez évoqués.

Sur la question des régies et des data brokers d'abord, ce n'est pas la même chose. Les régies s'occupent de redistribuer les données vers les annonceurs, en fonctionnant selon un principe de régie publicitaire ; c'est donc assez classique. Par contre, les data brokers ont un fonctionnement assez innovant et inquiétant. Ils collectent les données de n'importe quelle source. Ils ne se limitent pas aux grandes fermes de données privées. Les open data, donc les données des administrations publiques, sont également récupérées par ces data brokers, dont le seul intérêt est de s'asseoir et de capitaliser sur un énorme coffre de données. C'est une logique de thésaurisation et de patrimonialisation des données. De ce point de vue, il n'y a pratiquement pas de régulation sur ces entreprises quant à faire connaître ce qu'elles font et, surtout, s'imaginer un levier fiscal qui puisse éventuellement les diriger...

M. [ORC]. ...par « levier fiscal », vous voulez dire que, sur l'open data, l'ouverture de certaines données publiques devrait être fiscalisée ?

M. Casilli. Non, pas sur l'open data, sur l'activité de collecte de tous les data par les data brokers. Généralement, on appelle les data brokers les entreprises avec un X, car la plupart d'entre elles ont un nom avec une X : Acxiom, Experian, Datalogix... Je ne sais pas pourquoi, c'est un drôle de choix commercial ! Ces entreprises devraient peut-être être sujettes à un régime fiscal particulier, car elles traitent une matière parfois sensible et, surtout, parce qu'elles sont actuellement totalement dérégulées.

Je ne vais pas m'attarder sur la question de la loi. C'est une question de précaution de ma part. Je pense qu'actuellement, il y a beaucoup de possibilités - et aussi beaucoup de menaces - autour de cette loi. La seule recommandation - qui n'est pas la mienne, mais qui a été prononcée il y a quelques années par Bruno Latour - c'est : « *No innovation without representation* ». Je souhaiterais que le cadre législatif qui va émerger de ce long processus qui, désormais, est multi-acteurs- au moins au niveau de l'État français - soit capable de prendre en compte cette recommandation extrêmement simple : il ne faut pas innover sans avoir d'abord consulté les citoyens et fait en sorte qu'ils soient représentés dans cette innovation. On peut bien introduire la start-up la plus innovante et disruptive du monde, la disruption risque d'avoir des formes de réactions trop fortes, et au final ne pas pouvoir s'installer, si on n'a pas pris en compte, par exemple les usagers.

Enfin, que comprend-on lorsque l'on évoque la *privacy by design* ? Evidemment, on pense d'entrée au *design* en tant que discipline, en tant que guide de la conception d'un système technique. Mais ma conception de la *privacy by design* ne serait pas tout simplement l'idée de s'imaginer une bonne interface. Ni même une autre forme de design de l'expérience utilisateur, qui reviendrait par exemple, à imaginer une bonne manière d'écrire les conditions générales d'usage de n'importe quelle plateforme. Cette dernière serait une vision du design assez classique.

Ce n'est pas totalement la mienne. Je partage avec certains représentants des libertés civiles et certains représentants du monde de l'informatique une idée de *design* en termes de ce que le système fait. *Privacy by design* est l'idée de s'imaginer une plateforme ou un service qui produise explicitement de la *privacy*, dont le but est de produire de la *privacy*. C'est quelque chose qui, jusque-là, n'a jamais été tentée. Les plateformes de socialisation

existantes sont là pour produire du dévoilement, dévoilement qui est fonctionnel à la collecte de données qui, ensuite sont commercialisées. D'autres plateformes sont là pour la surveillance des citoyens, certaines affichées : traçage de nos transactions commerciales ; ce qui se passe avec votre banque ou vos impôts. Ce sont des plateformes de traçage, mais pas des plateformes de protection de la vie privée et, surtout, qui ne font pas de la *privacy by design*, de la vie privée en tant que but ultime du service.

C'est le défi pour les années à venir : imaginer un service ou des plateformes comme cela.

M. le Président. Un grand merci au nom de la section pour les propos que vous avez tenus, de nous avoir fait part de vos travaux et recherches et d'avoir porté un regard sur des évolutions et des perspectives essentielles dans le cadre des travaux que rapportera Éric Peres.

(Fin à 11 heures 35).